

acte publié le 03.10.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	34
Présents	25
Votants par procuration	4
Absents	9
Total des votes	29

9. Autres domaines de compétences

9. 1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. ANFRAY, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MALBRANCHE (ex SIMON), M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, Mme VANNIER

Secrétaire de séance : Mme JEAMMET

Absent(s) excusé(s) : M. BEAUDOUIN, Mme CABOT B, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MARE, M. MESNIER, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS

Procurations : M. BEAUDOUIN à Mme LOUVEL, Mme CABOT à Mme MALBRANCHE (ex SIMON), Mme GAUTIER à M. CANTELOUP, Mme QUESNEY à M. DARMOIS

del_0082_2023_Autorisation Mapping vidéo 2023

Elu rapporteur : J. Timon

Les projections lumineuses "*Le Réveil des Chimères*" diffusés sur l'église Saint-Ouen en 2019 et 2021 ont rencontré un vif succès auprès des visiteurs et habitants de Pont-Audemer. Cet événement permet de valoriser l'église et le patrimoine de la ville de Pont-Audemer auprès des habitants et des touristes/excursionnistes en augmentant l'attractivité de la ville les soirs de projection, favorisant ainsi des retombées économiques pour les commerçants du centre-ville.

Compte tenu du passage de la flamme olympique à Pont-Audemer en 2024, les différentes scènes seront conservées et adaptées en fonction de cette thématique et le mapping 2023 s'intitulera "*Le réveil des Chimères : le Temps des Jeux*".

Les projections lumineuses seront organisées tous les soirs du 22 au 30 décembre 2023

Aussi, et au regard de ce qui précède

VU les articles L2121 à L2122 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.122.1 et L.122.2 du code de la propriété intellectuelle et de l'article R.2122.3 du code de la commande publique permettant de confier d'éventuelles rediffusions du mapping à société We Are Kraft, créatrice du film original,

VU la délibération n°101-2022 portant délégation au Maire

Considérant les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet selon le tableau suivant :

Dépenses	Montants TTC	Recettes	Montants TTC
Diffusion mapping	59 000,00 €	Région Normandie	20 000,00 €
Communication	2 500,00 €	Département 27	10 000,00 €
Raccordements électriques	6 000,00 €	Ville de Pont-Audemer	40 000,00 €
SACEM	2 500,00 €		
TOTAL	70 000,00 €		70 000,00 €

Considérant le besoin de solliciter différents partenaires pour financer ce projet,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** la tenue des projections lumineuses en décembre 2023,
- **De DONNER** tout pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer les documents et actes afférents à cette décision,

- De **SOLLICITER** les financements nécessaires,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,

Le Secrétaire de Séance



Isabel JEAMMET

Fait à PONT-AUDEMER, le 25 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

